

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 MAI 2022, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt, Marie-Lou Darveau et Isabelle Beurivage, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

2022-94

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-95

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2022, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'avril 2022
8. Autorisation des factures de 25 000 \$ et plus
9. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
10. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
11. Soumission - Fourniture de matériel granulaire 2022
12. Adjudication de la vente des modules de jeux du site touristique Chute à l'Ours
13. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
14. Autorisation pour procuration auprès de Revenu Québec
15. Adoption du budget révisé 2022 de l'OMH Maria-Chapdelaine
16. Refus de la subvention PRIMADA (équipement de loisirs)
17. Nomination d'inspecteurs en bâtiment pour la Régie GEANT
18. Nomination d'un assistant-greffier
19. Officialisation d'embauches - Postes aux loisirs
20. Correspondance
21. Rapport des élus
22. Questions du public
23. Varia
24. Prochaine assemblée publique le 13 juin 2022
25. Levée de l'assemblée

2022-96

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Mme la conseillère Marie-Lou Darveau se retire du point 19 - Officialisation d'embauches des postes aux loisirs.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2022-97

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2022-98

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Festival la Note en folie de St-Augustin Commandite	100\$
Gym de Normandin Aide financière (déneigement)	1000\$
Polyvalente de Normandin Gala Méritas (bourse)	180\$
CIUSSS Une inscription au camp de jour	valeur de 480\$
Randonnée Hydro-Québec Rafraîchissements	valeur de 250\$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:
Multi-Services Albanel (contribution pour Gala reconnaissance)

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-99

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'AVRIL 2022 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'avril 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'avril 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal approuve et entérine de paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'avril 2022, pour un montant de 455 889.18 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu mandaté à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 04-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-100

AUTORISATION DES FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2022-04-20	G. Lévesque Terrassement	Contrat déneigement ECH-1 et ECH-3 (#18408)	52 888.50\$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-101

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION :

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale* et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c.31) ("P.L. 49");

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

a) De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-102

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS
RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA
TENUE D'UNE ÉLECTION :

CONSIDÉRANT que par sa précédente résolution, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 500 \$ pour l'exercice financier 2022.
- b) Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-103

SOUSSION - FOURNITURE DE MATÉRIEL
GRANULAIRE 2022 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX* Concassé \$ / t.m.	PRIX* Sable \$ / t.m.	NOTES
Excavation Fernand Boilard	16.25 \$	6.25 \$	Conforme
G, Lévesque Terrassement	16.90 \$	6.99 \$	Conforme

*Les taxes sont exclues

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de matériel granulaire (sable et gravier) pour la saison 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Excavation Fernand Boilard" au prix par tonne métrique de 16.25 \$ pour le concassé et de 6.25 \$ pour le sable, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 9 mai 2022.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-104

ADJUDICATION DE LA VENTE DES MODULES
DE JEUX DU SITE TOURISTIQUE CHUTE À
L'OURS :

CONSIDÉRANT les offres reçues:

SOUSSIONNAIRE	MODULE #1	MODULE #2
Jean-Claude Roy	161 \$	321 \$
Marie-Eve Vasconi		225 \$
Patrice Painchaud	225 \$	
Roxanne Larouche	250 \$	
Katherine Morin		201.55 \$
Philippe Garneau	250.25 \$	
Sébastien Bélanger	450 \$	450 \$
Katy Mailloux	225 \$	250 \$
Hélène Lévesque	200 \$	200 \$
Guillaume Darveau	300 \$	
Pierre-Philippe Morin		500 \$
Julie Darveau	500 \$	
Marlène Savard	100 \$	
Nicole Tremblay	255 \$	
Annick Dionne	200 \$	200 \$
Martin Robert	525 \$	
Marilise Noël	100 \$	
Johanne Tremblay	501 \$	
Louise Lévesque (désistement)	525 \$	
Anne Girard	300 \$	

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter l'offre la plus haute pour chacun des modules;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal adjuge le contrat de vente de l'un des deux modules #1 à M. Martin Robert au prix de 525 \$ (taxes applicables incluses), le deuxième module #1 à Mme Johanne Tremblay au prix de 501 \$ (taxes applicables incluses) ainsi que le module #2 à M. Pierre-Philippe Morin au prix de 500 \$ (taxes applicables incluses), le tout tel que vu et sans aucune garantie.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-105

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1
DE PROCHAINE GÉNÉRATION :

ATTENDU que le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué ("9-1-1 E") et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le "CRTC") a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1-IPG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la "norme i3 de NENA");

ATTENDU que, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

titulaires (les "ESLT") d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire ("PESLT"), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1-IPG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin accepte la signature de la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1-IPG de prochaine génération (9-1-1-IPG).

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-106

AUTORISATION POUR PROCURATION AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une procuration permettant de désigner un représentant autorisé de la Ville de Normandin auprès de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Normandin, une procuration selon la forme prescrite par Revenu Québec, permettant au trésorier, monsieur Robin Tremblay, d'agir à titre de représentant autorisé de la Ville de Normandin auprès de Revenu Québec, et ce, pour une période indéterminée à compter du 17 mai 2022.
- b) Que la présente résolution et la procuration visée soient acheminées à Revenu Québec.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-107

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINÉ :

Annulé par
résolution
127-2022,
adoptée le
2022-06-13

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 261 915 \$ et des dépenses de 531 125 \$ résultant en un déficit prévu à répartir de 269 210 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 26 921 \$, soit la portion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec et prévoit une réserve pour un budget supplémentaire en cours d'année de 3 000 \$.
- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 8 004 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (P.S.L.) correspondant à 7 525 \$ et un montant de 479 \$ pour l'administration du programme.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2022-108

REFUS DE LA SUBVENTION PRIMADA
(ÉQUIPEMENT DE LOISIRS) :

CONSIDÉRANT la confirmation de l'obtention d'une subvention par la Ville de Normandin via le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux couverts par la subvention du programme Nouveaux Horizons en comparaison de ceux soumis au programme PRIMADA.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la demande de subvention soumise aux Affaires municipales et Habitation en lien avec le dossier PRIMADA 2021471 n'a pas été retenue. Le dossier peut donc être fermé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-109

NOMINATION D'INSPECTEURS EN BÂTIMENT
POUR LA RÉGIE GEANT :

ATTENDU que la Municipalité est liée par une entente intermunicipale désignée comme étant "l'Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets" et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après "Entente 2021");

ATTENDU que cette Entente 2021 porte notamment sur la fourniture, à la Municipalité par la Régie, de services en urbanisme et en environnement;

ATTENDU que Mme Isabelle Poirier et M. Maxime Fortin, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, sont affectés par la Régie à la prestation de travail liée à ce service fourni à la Municipalité;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et en environnement porte également le nom, le titre et les fonctions d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments, d'inspecteur agraire ou conciliateur-arbitre, d'inspecteur des cours d'eau, de fonctionnaire responsable de l'application des règlements, de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou encore d'officier municipal;

ATTENDU que le conseil municipal autorise et mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour agir dans l'exercice de ses fonctions avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables et incluant de façon non limitative:

- Plan d'urbanisme;
- Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement concernant les animaux;
- Règlement relatif aux nuisances;
- Règlement concernant la paix et l'ordre;
- Règlement concernant la circulation et le stationnement;
- Règlement concernant les systèmes d'alarme;
- Règlement sur l'émission des permis de vente, colporteurs et vendeurs itinérants;
- Règlement sur l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfections par rayonnement ultraviolet);
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

- Loi sur les compétences municipales;
- Code municipal/Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à signer tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance, de même que d'agir au nom de la Municipalité de Normandin dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Municipalité nomme et désigne Mme Isabelle Poirier et M. Maxime Fortin, à titre d'inspecteurs en bâtiment et environnement, d'inspecteurs, d'inspecteurs municipaux, d'inspecteurs en bâtiment(s), d'inspecteurs des bâtiments, d'inspecteurs agraires ou conciliateurs-arbitre, d'inspecteurs des cours d'eau, de fonctionnaires responsables de l'application des règlements, de fonctionnaires responsables de l'émission des permis et des certificats ou encore d'officiers municipaux.
- b) Que la Municipalité habilite Mme Isabelle Poirier et M. Maxime Fortin à agir dans l'exercice de ses fonctions avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables, dont ceux mentionnés dans le préambule de la présente résolution. Cette habilitation générale l'autorise notamment à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-110

NOMINATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil municipal nomme Monsieur Sébastien Marcil, adjoint à la direction, à titre d'assistant-greffier en cas d'absence de la greffière ou de vacances à ce poste, en conformité avec l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-111

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHES - POSTES
AUX LOISIRS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers et étudiants à la Ville de Normandin, pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier et étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionnées ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

NOM	POSTE	DÉBUT
Roxanne Gauthier	Préposée à l'accueil	2022-05-05
Laura-Anne Painchaud	Adjointe responsable des loisirs - Étudiant	2022-05-30
Paul-Élie Boivin-Vaillancourt	Préposé à l'accueil - Étudiant	2022-05-30
Laura Mailloux	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2022-06-20
Jane Martel	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2022-06-20
Jacob Michaud	Préposé à l'accueil - Étudiant	2022-06-20
Mélanie Turcotte	Animatrice de camp de jour - Étudiant	2022-06-20
Benoit Vézina	Animateur de camp de jour - Étudiant	2022-06-20
Vatsana Vongprachanh	Préposée au restaurant	2022-06-20

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-112

CORRESPONDANCE :

Ministre des Transports; OBJET: Aide financière de 10 662 \$ en remboursement des frais pour l'entretien et la signalisation aux passages à niveau.

MRC Maria-Chapdelaine; OBJET: Information relative au projet de règlement #22-472 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé et le document complémentaire.

Association canadienne des Parcs et Loisirs; OBJET: Subvention pour l'embauche d'un étudiant adjoint au responsable des loisirs

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; OBJET: Avis d'intention de ratifier un protocole d'entente pour la mise en commun des équipements de la Pépinière.

Ministère des Transports; OBJET: Autorisation de commencer les travaux de balayage de rue.

CREDD; OBJET: Remerciement pour notre soutien en 2022.

Société québécoise des infrastructures; OBJET: Fin de bail des locaux loués à l'hôtel de ville

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; OBJET: Renouvellement de l'autorisation d'une portion de la véloroute des bleuets.

La Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Notre part de la ristourne 2021 de la MMQ.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Aucun.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13 JUIN
2022 :

2022-113

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 40.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Daniel Boisclair, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière